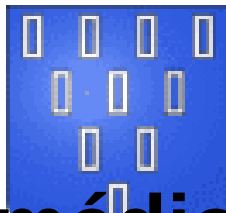


<https://broons-caulnes.catholique.fr/Deserts-medicaux.html>



Déserts médicaux

- Nos deux paroisses - La vie telle qu'elle va€ -



Date de mise en ligne : dimanche 2 février 2020

Copyright © Paroisses de Broons et Caulnes - Tous droits réservés

Déserts médicaux : vers une médecine salariée.

Tout le monde fait le constat des déserts médicaux. C'est vrai, en France, on tient beaucoup à la médecine libérale : les praticiens s'installent où ils veulent et les patients choisissent leur « toubib. » En période de pénurie, on voit le résultat : les médecins s'installent dans un environnement porteur : plutôt la ville que la campagne, plutôt le soleil du midi que les brumes du nord. Résultat, les zones rurales sont en manque.



- Pour tenter d'y remédier, on a connu trois types d'initiatives.

L'une a consisté à faire appel à des médecins étrangers. Cette solution a plus profité aux spécialistes hospitaliers qu'aux généralistes de terrain. En dépit de quelques greffes qui ont bien pris, on enregistre aussi quelques déceptions.

Autre stratégie : la création des centres médicaux-sociaux regroupant sur un même site plusieurs disciplines : médecins - dentistes - kinés - infirmières - orthophonistes - podologues - assistantes sociales. Dans ce sens, des initiatives heureuses ont été prises par des collectivités locales (communautés de communes souvent). De ce point de vue le centre médico-social de Merdrignac en est un bon exemple. Les acteurs de la santé sont autonomes (le principe de la médecine libérale est sauvegardé) et ceux-ci paient une location pour leurs espaces dédiés. Ces disciplines rassemblées sur un même pôle sont plus stimulantes que l'isolement traditionnel, plus pratiques, plus économiques aussi. Et nettement plus attractives pour attirer des candidatures.

Enfin, plus récemment, on a vu des départements, ou même des communes, prendre l'initiative de salarier des médecins. Comment ça fonctionne ? Ce sont ces collectivités qui encaissent les consultations au tarif du secteur 1 de la Sécurité Sociale. Avec ces recettes, ils doivent payer leurs médecins (autour de 5000 - 6000 Euros nets mensuels) , sans compter les charges sociales, un secrétariat et l'entretien des locaux. C'est lourd pour les collectivités. Quant aux médecins salariés, ils y trouvent une réelle incitation : horaires de travail normaux, congés payés, congés maladie...etc. Etant déchargés de la « paperasse » au profit d'un secrétariat lui aussi communal, ils peuvent se consacrer entièrement aux soins des malades. C'est séduisant pour eux, mais assez lourd pour les collectivités employeurs. C'est une médecine hybride, à la fois « fonctionnarisée » et un peu libérale (libre choix des patients.) Cela peut marcher si ces médecins salariés savent doser la négociation de leurs avantages sans perdre de vue l'idéal du « serment d'Hippocrate. »

Elie Geffray